

Pratiquement :

Qui ? tous les **résidents non testés** et tous les membres actifs comme écartés de votre **personnel non testés**.

Par qui ? En ce qui concerne les résidents, les prélèvements seront réalisés par le **MCC** de votre établissement (si vous êtes MRS), par le **médecin généraliste** ou le MCC qui s'est porté volontaire pour participer à votre cellule de crise (si vous êtes MR). Si le médecin généraliste (MR) se sent en difficulté, je vous informe que des MCC de l'AFRAMECO (Association Francophone des Médecins Coordinateurs) se sont d'ores et déjà portés volontaires pour être en back-up. Nous tenons leurs coordonnées à votre disposition.

En ce qui concerne le personnel soignant, les prélèvements seront réalisés par le **médecin du travail** de l'association avec laquelle votre établissement est affilié.

Modalités ? Le MCC ou le médecin généraliste sera aidé dans sa tâche par une infirmière (cheffe) de l'établissement. Quant au médecin du travail, il viendra en équipe.

C'est le MCC (ou médecin généraliste) et/ou le médecin du travail qui devra créer un compte utilisateur dans l'application informatique pour avoir accès au système CyberLab nécessaire pour pouvoir lier les prélèvements au patient (voir fiches d'infos en annexe). S'il est jugé nécessaire d'étendre cet accès à une infirmière ou à un membre du personnel administratif de l'établissement, il est important que l'INAMI en soit informé car il doit valider les demandes de compte. Dès lors **toute personne (autre que le MCC ou le MT) qui crée un compte utilisateur pour l'accès au système doit envoyer un courrier électronique** à secr.inst@riziv-inami.fgov.be (en communiquant le numéro de registre national du demandeur, en mentionnant le nom de la maison de repos et en mettant le nom du MCC et/ou du directeur de la maison de repos en cc dans l'email) afin que l'INAMI puisse être informé et puisse valider / activer les comptes corrects. . En principe, le compte créé par le MCC ou le MT sera activé sans qu'ils doivent renvoyer un courriel en plus, car pour la plupart des maisons de repos, l'Inami dispose du nom du MCC.

Le médecin traitant du travailleur ou du résident peut être renseigné sur la demande de test pour autant qu'il ait un lien thérapeutique avec son patient.

Les caisses contenant les kits seront livrées le jour des prélèvements par l'équipe de la médecine du travail (celle-ci vous aura au préalable contactée ainsi que le MCC ou MT). Vous trouverez dans la boîte livrée avec les kits une note d'instruction contenant des lignes directrices et, notamment, une « **Procédure de diagnostic et de dépistage pour le nasopharyngien profond et l'essuie-gorge combiné et le nasopharyngien superficiel** ». Il est primordial de respecter les instructions au risque que les prélèvements effectués ne soient pas exploitables (attention donc à bien manipuler et refermer les tubes et à bien coller les codes-barres si cela est nécessaire). *Pour cette livraison, le code-barres est déjà placé sur le tubes.*

Les tubes doivent être bien fermés afin qu'ils ne puissent pas couler pendant le transport (et ainsi devenir inutilisables).

Il est important d'enregistrer immédiatement les tests dans le système et ce avant que les tests ne soient repris par le transporteur dépêché par le Fédéral pour être déposés dans les laboratoires.

Matériel ? Des **vêtements de protection** seront envoyés avec le matériel d'essai directement dans votre établissement. Ces vêtements de protection (1 masque chirurgical (ou FFP2 en fonction des disponibilités), 1 blouse et 1 paire de lunettes) sont normalement fournis dans la boîte. Une **paire de gants** par test à effectuer sera fournie par le laboratoire Les gants usagés doivent être jetés (et donc il ne faut pas les joindre avec les prélèvements).

Le laboratoire fournira les **échantillons d'essai**. Si vous n'utilisez pas tous les tests fournis, vous les remettrez à la médecine du travail pour qu'ils puissent être utilisés par d'autres (kits et codes-barres). Il ne faut en aucun cas les joindre avec le transport de ramassage.

Une fois les prélèvements effectués, ils seront placés dans un frigo pour la durée de conservation d'échantillons jusqu'au moment de leur ramassage.

Quand ? Les tests s'échelonnant jusqu'au moins fin avril 2020, vous serez avertis dans les meilleurs délais du jour où ils seront effectués dans votre établissement. Nous savons que nous vous en demandons beaucoup en ces temps troublés mais il conviendra de faire preuve de souplesse. Pour un bon déroulement logistique, il est important de réaliser les tests le jour où c'est prévu.

Les tests seront à chaque fois repris par le service de ramassage mis en place par le Fédéral au plus tard le lendemain du jour du prélèvement (des informations pratiques seront données dans la boîte des tests).